

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP MG-0131650Y
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en école innovante « Marseille en Grand »
	NOM DE L'ECOLE	E.M.PU PARC KALLISTE (REP+)
	CIRCONSCRIPTION	Marseille Aygalades
	TITRE DU PROJET	L'école des arts : la musique au service des apprentissages
	THEMATIQUES CONCERNEES	<ul style="list-style-type: none"> • Arts et culture
PROFIL DU POSTE	DESCRIPTION DU PROJET	Le projet s'appuie sur l'impact de la musique et sur le développement social et cognitif des élèves de maternelle. Le lien entre l'entrée dans la lecture, l'enseignement de la musique et la fréquentation d'œuvres artistiques (hors les murs de l'école) est favorisé. Il s'agit de développer la confiance en soi, le respect des autres, la coopération et l'exigence.
	MISSIONS	. Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école dont le volet innovant portant sur une/des thématique(s) spécifique(s)
	FONCTIONS	Exercer son action dans le cadre du référentiel de compétences des métiers du professorat (arrêté du 01/07/23). - Contribuer à la mise en œuvre du projet d'école en respectant ses spécificités - Participer activement à la mise en œuvre du volet innovant du projet d'école qui s'intègre dans le cadre d'une ou des thématique(s) spécifique(s) retenue(s) au titre de « Marseille en grand »
	COMPETENCES	Mobiliser ses connaissances sur la mise en œuvre du PEAC - Posséder une grande capacité à travailler en équipe - Mobiliser son aisance à communiquer
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS	- Une expérience d'enseignement en réseau d'éducation prioritaire renforcée serait un atout Une expérience professionnelle dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle serait appréciée
	MODALITES DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE RECRUTEMENT	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS en y accédant par le portail ESTEREL : https://appli.ac-aix-marseille.fr Les modalités complémentaires sont précisées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	NOMINATION	Participation obligatoire au mouvement intra-départemental via l'appli MVT1D et affectation à titre définitif au barème conditionnée à l'obtention d'un avis favorable de la commission de recrutement
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	CONTACTS	- IEN de la circonscription : ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr - Directrice/directeur de l'école : ce.0131650y@ac-aix-marseille.fr